

0248 - LE MOULAN
LE MOULAN
13014 MARSEILLE

TMDLS
6 RUE DE MADRID
75008 PARIS

PRE ETAT DATE VENTE RODRIGUEZ SANTIAGO LE MOULAN N°0248-0097

Nos ref. : 0248-0097 LE MOULAN (0248) RODRIGUEZ - SANTIAGO François et Marie Josée

Cher Maitre,

Suite à votre demande du 29/11/2021, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint l'état daté, pour une vente prévue le 30/11/2021, concernant :

Copropriétaire cédant

Mr ou Mme RODRIGUEZ - SANTIAGO François et Marie Josée
LE MOULAN B8
29 BOULEVARD ALPHONSE ALLAIS
13014 MARSEILLE

Copropriété Immatriculée au registre sous le N° : AB9135823

LE MOULAN
LE MOULAN
29 BOULEVARD ALPHONSE ALLAIS
13014 MARSEILLE

Lots Garage(0177), Appartement(0189),

Totalisant ensemble : 109/10000 tantièmes généraux

NB

PJ

Restant à votre disposition pour toutes informations complémentaires, nous vous prions de croire, Cher Maitre, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Le syndic.
Représenté par PICAMAL Charles

SAS GESPAC IMMOBILIER
95 rue Borde CS 10050
13417 MARSEILLE CEDEX 8
Tél.: 04 91 61 24 24
Siret : 810 100 149 00022

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
LE MOULAN LE MOULAN 29 BOULEVARD ALPHONSE ALLAIS 13014 MARSEILLE	Mr ou Mme RODRIGUEZ - SANTIAGO François et Marie Josée LE MOULAN B8 29 BOULEVARD ALPHONSE ALLAIS 13014 MARSEILLE	177,189,	

- I - PARTIE FINANCIERE

A) ETAT DATE (Article 5 du Décret du 17 Mars 1967 modifié)

1ère PARTIE

SOMMES DUES PAR LE COPROPRIETAIRE CEDANT POUR LES LOTS OBJETS DE LA MUTATION

A/ AU SYNDICAT AU TITRE:

1 - des provisions exigibles

1.1 Dans le budget prévisionnel (D.art. 5 1°a)	18 286,95
1.2 Dans les dépenses non comprises dans le budget prévisionnel (D.art. 5 1°b)	0,00

2 - des charges impayées sur les exercices antérieurs (D.art. 5 1°c) 0,00

3 - des sommes devenues exigibles du fait de la vente mentionnées à l'article 33 de la loi (D.art. 5 1°d) 0,00

4 - des avances exigibles (D.art. 5 1°e)

4.1. avance constituant la réserve (D.art. 35 1°)	0,00
4.2. avances nommées provisions (provisions spéciales) (L.art 18 alinéa 6 et D.art. 35 4° et 5°)	0,00
4.3. avances représentant un emprunt (D.art. 45-1 4° alinéa) (emprunt du syndicat auprès des copropriétaires ou de certains d'entre eux)	0,00

5 - des autres sommes exigibles du fait de la vente prêt (quote-part du vendeur devenue exigible) autres causes telles que condamnations 0,00

6 - des honoraires du syndic afférents aux prestations demandées par le notaire pour l'établissement du présent document 380,00

B/ A DES TIERS. AU TITRE.

d'emprunts par certains copropriétaires dont la gestion est assurée par le syndic 0,00

TOTAL (A + B) 18 666,95

NB : Les sommes exigibles au vendeur pour la délivrance de l'article 20 sont indiquées sur la page SITUATION FINANCIERE DU CEDANT

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 29/11/2021 TMDLS 6 RUE DE MADRID 75008 PARIS	DELIVRE PAR LE SYNDIC GESPAC IMMOBILIER 95 RUE BORDE CS 10030 13417 MARSEILLE CEDEX 8 Tel: 04.91.61.24.24 Fax: 04.91.61.24.37	Date : 30/11/2021 GESPAC IMMOBILIER 95 RUE BORDE CS 10030 13417 MARSEILLE CEDEX 8 Tel: 04.91.61.24.24 Fax: 04.91.61.24.37 Siret : 810 100 149 00022

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
LE MOULAN LE MOULAN 29 BOULEVARD ALPHONSE ALLAIS 13014 MARSEILLE	Mr ou Mme RODRIGUEZ - SANTIAGO François et Marie Josée LE MOULAN B8 29 BOULEVARD ALPHONSE ALLAIS 13014 MARSEILLE	177,189,	

2ème PARTIE
SOMMES DONT LE SYNDICAT POURRAIT ETRE DEBITEUR A L'EGARD DU
COPROPRIETAIRE CEDANT POUR LES LOTS OBJET DE LA MUTATION

AU TITRE:

A/ DES AVANCES PERCUES (D.art. 5 2° a)

- A1 - avances constituant la réserve (D.art 35 1°)	0,00
- A2 - avances nommées provisions (provisions spéciales) (L.art. 18 6° alinéa et D.art 35 4° et 5°)	0,00
- A3 - avances (D.art 45-1 4°alinéa) emprunt du syndicat auprès des copropriétaires ou de certains d'entre eux	0,00

B/ DES PROVISIONS SUR BUDGET PREVISIONNEL (D.art. 5 2° b)

- provisions encaissées sur budget prévisionnel pour les périodes postérieures à la période en cours et rendues exigibles en raison de la déchéance du terme prévue par l'article 19-2 de la loi du 10 juillet 1965, à l'égard du copropriétaire cédant	0,00
---	------

C/ DU SOLDE CREDITEUR SUR L'EXERCICE ANTERIEUR

- Solde créateur de l'exercice antérieur approuvé par l'assemblée générale non imputé sur le compte du vendeur

TOTAL (A + B + C) **0,00**

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 29/11/2021 TMDLS 6 RUE DE MADRID 75008 PARIS	DELIVRE PAR LE SYNDIC GESPAC IMMOBILIER 95 RUE BORDE CS 10030 13417 MARSEILLE CEDEX 8 Tel: 04.91.61.24.24 Fax: 04.91.61.24.37	Date : 30/11/2021 SAS GESPAC IMMOBILIER Cachet et Signature : 95 rue Borde CS 10030 13417 MARSEILLE CEDEX 8 Tél.: 04 91 61 24 24 Siret : 810 100 149 00022

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
LE MOULAN LE MOULAN 29 BOULEVARD ALPHONSE ALLAIS 13014 MARSEILLE	Mr ou Mme RODRIGUEZ - SANTIAGO François et Marie Josée LE MOULAN B8 29 BOULEVARD ALPHONSE ALLAIS 13014 MARSEILLE	177,189,	

3ème PARTIE
SOMMES INCOMBANT AU NOUVEAU COPROPRIETAIRE
POUR LES LOTS OBJETS DE LA MUTATION

AU SYNDICAT AU TITRE :

1 - de la reconstitution des avances (D.art. 5 3°a)

- avances constituant la réserve (D.art.35 1°)	0,00
- avances nommées provisions (provisions spéciales) (L.art.18 6° et D.art.35 4° et 5°)	0,00
- avances (D.art. 45-1 4° alinéa) emprunt du syndicat auprès des copropriétaires ou certains d'entre eux	0,00

2 - des provisions non encore exigibles

- dans le budget prévisionnel (D.art.5.3° b)
- dans les dépenses hors budget prévisionnel (D.art. 5.3°c) (En cas de travaux votés, le tableau de la rubrique A6 en deuxième partie devra être impérativement complété)

Aucune échéance hors budget prévisionnel

TOTAL **0,00**

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 29/11/2021 TMDLS 6 RUE DE MADRID 75008 PARIS	DELIVRE PAR LE SYNDIC GESPAC IMMOBILIER 95 RUE BORDE CS 10030 13417 MARSEILLE CEDEX 8 Tel: 04.91.61.24.24 Fax: 04.91.61.24.37	Date : 30/11/2021 SAS GESPAC Cachet et Signature : 13 1 8 Site: ... 0022

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
LE MOULAN LE MOULAN 29 BOULEVARD ALPHONSE ALLAIS 13014 MARSEILLE	Mr ou Mme RODRIGUEZ - SANTIAGO François et Marie Josée LE MOULAN B8 29 BOULEVARD ALPHONSE ALLAIS 13014 MARSEILLE	177,189,	

MODALITE DE REMBOURSEMENT DES AVANCES

Les avances sont conformément à l'article 45-1 du décret du 23 mars 1967 modifié, remboursables. En conséquence, le syndic devra préciser les modalités à retenir par les parties aux termes de l'acte.

Solution 1

L'acquéreur rembourse directement le vendeur des avances, soit globalement la somme de 0,00
 Dans ce cas, l'acquéreur deviendra cessionnaire de ces avances à l'égard du syndicat des copropriétaires

Solution 2

L'acquéreur verse entre les mains du syndic le montant desdites avances représentant globalement la somme de
 Le syndic devra alors procéder au remboursement au cédant des sommes portées à son crédit

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 29/11/2021 TMDLS 6 RUE DE MADRID 75008 PARIS	DELIVRE PAR LE SYNDIC GESPAC IMMOBILIER 95 RUE BORDE CS 10030 13417 MARSEILLE CEDEX 8 Tel: 04.91.61.24.24 Fax: 04.91.61.24.37	Date : 30/11/2021 SAS GESPAC IMMOBILIER 95 rue Borde CS 10030 13417 MARSEILLE CEDEX 8 Tél.: 04 91 61 24 24 Siret : 810 100 149 00022

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
LE MOULAN LE MOULAN 29 BOULEVARD ALPHONSE ALLAIS 13014 MARSEILLE	Mr ou Mme RODRIGUEZ - SANTIAGO François et Marie Josée LE MOULAN B8 29 BOULEVARD ALPHONSE ALLAIS 13014 MARSEILLE	177,189,	

ANNEXE A LA 3ème PARTIE
INFORMATIONS DE L'ACQUEREUR

A/ QUOTE PART POUR LES LOTS OBJETS DE LA MUTATION :

	Au titre du BUDGET PREVISIONNEL		Au titre des DEPENSES HORS BUDGET	
	Quote-part appelée	Quote-part réelle	Quote-part appelée	Quote-part réelle
EXERCICE N-1 01/01/2019 - 31/12/2019	1 719,92	933,31	0,00	
EXERCICE N-2 01/01/2018 - 31/12/2018	2 691,35	1 041,14	0,00	

B/ PROCEDURES EN COURS :

DIX PROCEDURES DE SAISIE IMMOBILIERE VOTEES LORS DE L'AG DU 15/11/2017.
CINQ PROCEDURES DE SAISIE IMMOBILIERE VOTEES LORS DE L'AG DU 24/09/2019.
PROCEDURE EN COURS CONTRE LE CABINET SIGA POVENCE POUR FAUTE DE GESTION.

B/ COPROPRIETAIRES EN CONTENTIEUX.

- Dossier du 18/05/2020 Concernant Société AJS IMMOBILIER SCI
- Dossier du 25/05/2020 Concernant Madame BEKHAKHECHA HACENE
- Dossier du 26/08/2020 Concernant Monsieur BEN NAFLA BECHIR
- Dossier du 16/01/2018 Concernant Monsieur BENAZIZA ABDELKADER
- Dossier du 14/06/2021 Concernant Madame BENMAZOUZ ZINA VALERIE
- Dossier du 06/07/2021 Concernant Monsieur BULLEN MARC
- Dossier du 18/05/2020 Concernant Mr ou Mme CHABALIER/CHASTEL Kelly
- Dossier du 09/08/2018 Concernant Mr ou Mme DJEBALI
- Dossier du 23/04/2018 Concernant Monsieur FRA HENRI
- Dossier du 25/05/2020 Concernant Mr ou Mme GAILLARD Michel ou Anna née COCUSSE
- Dossier du 26/05/2020 Concernant Monsieur GIRAUDO JEAN PIERRE
- Dossier du 25/05/2020 Concernant Madame GUERFI FATIMA

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 29/11/2021 TMDLS 6 RUE DE MADRID 75008 PARIS	DELIVRE PAR LE SYNDIC GESPAC IMMOBILIER 95 RUE BORDE CS 10030 13417 MARSEILLE CEDEX 8 Tel: 04.91.61.24.24 Fax: 04.91.61.24.37	Date : 30/11/2021  Cachet et Signature 95 rue Borde 13417 MARSEILLE Tél.: 04 91 61 24 24 Siret : 810 100 140 00022

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
LE MOULAN LE MOULAN 29 BOULEVARD ALPHONSE ALLAIS 13014 MARSEILLE	Mr ou Mme RODRIGUEZ - SANTIAGO François et Marie Josée LE MOULAN B8 29 BOULEVARD ALPHONSE ALLAIS 13014 MARSEILLE	177,189,	

- Dossier du 25/05/2020 Concernant M. et Mme HAMMAMI WALID et IKHERBANE SAKRINA
- Dossier du 26/05/2020 Concernant Madame HILMI HASSIA
- Dossier du 04/02/2018 Concernant Monsieur HIMIDI SAID ALI
- Dossier du 04/02/2018 Concernant M. ou Mme KHELLADI OMAR
- Dossier du 25/05/2020 Concernant Monsieur LEBOUAZDA RACHID
- Dossier du 15/09/2020 Concernant Mr ou Mme MECHOUCHE FARES
- Dossier du 29/06/2020 Concernant Mr ou Mme MENDANI NESRINE
- Dossier du 04/02/2018 Concernant Mr ou Mme MOULAI AHMED
- Dossier du 15/09/2020 Concernant Mr ou Mme PANCRAZI LAURENT
- Dossier du 26/05/2020 Concernant Madame RODRIGUEZ THERESE
- Dossier du 23/04/2018 Concernant SCI CHERIMED C/O MR SADELLI MAHMOUD
- Dossier du 26/05/2020 Concernant Mr ou Mme SANTIAGO - FERNANDEZ Antoine Marie et Marie T
- Dossier du 25/05/2020 Concernant M. et Mme TOUATI MOUNIR ET NADIA
- Dossier du 25/05/2020 Concernant Mr ou Mme ZOUBAIRE MOHAND
- Dossier du 26/05/2020 Concernant Mr ou Mme RODRIGUEZ - SANTIAGO François et Marie Josée
- Dossier du 25/05/2020 Concernant Mr ou Mme TALBI HASSEN
- Dossier du 25/05/2020 Concernant M. ou Mme KADEM SAID et AHLEM

Dans le cadre des procédures en cours, toutes indemnités à recevoir ou à payer demeureront acquises ou seront à la charge du syndicat. Toutes conventions prises par les parties aux termes de l'acte de vente n'auront d'effet qu'entre les parties et seront inopposables au syndicat des copropriétaires.

C/ AUTRES RENSEIGNEMENTS SUSCEPTIBLES D'INTERESSER LES PARTIES.

ATTENTION ARRETE DE COMPTE 2020 DEBITEUR DE 3485.70 NON ENCORE COMPTABILISÉ

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 29/11/2021 TMDLS 6 RUE DE MADRID 75008 PARIS	DELIVRE PAR LE SYNDIC GESPAC IMMOBILIER 95 RUE BORDE CS 10030 13417 MARSEILLE CEDEX 8 Tel: 04.91.61.24.24 Fax: 04.91.61.24.37	Date : 30/11/2021 SAS GESPAC IMMOBILIER 95 Rue Borde CS 10030 13417 MARSEILLE CEDEX 8 Tel: 04 91 61 24 24 Siret : 810 100 149 0002

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
LE MOULAN LE MOULAN 29 BOULEVARD ALPHONSE ALLAIS 13014 MARSEILLE	Mr ou Mme RODRIGUEZ - SANTIAGO François et Marie Josée LE MOULAN B8 29 BOULEVARD ALPHONSE ALLAIS 13014 MARSEILLE	177,189,	

D/ INFORMATIONS DIVERSES

Etat global des impayés de charges au sein de la copropriété

EXISTENCE D'UN IMPAYE OUI

Montant : 128 611,87 €

Etat global de la dette du syndicat vis-à-vis des fournisseurs

EXISTENCE D'UNE DETTE OUI

Montant : 30 331,27 €

L'impayé de charge et la dette du syndicat sont calculés en date du 30/11/2021

Existence d'un fonds de travaux

EXISTENCE D'UN FONDS OUI

Montant : 33 809,19 €

QUOTE-PART DES LOTS VENDUS

Montant : 368,52 €

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 29/11/2021 TMDLS 6 RUE DE MADRID 75008 PARIS	DELIVRE PAR LE SYNDIC GESPAC IMMOBILIER 95 RUE BORDE CS 10030 13417 MARSEILLE CEDEX 8 Tel: 04.91.61.24.24 Fax: 04.91.61.24.37	Date : 30/11/2021 SAS GESPAC IMMOBILIER Cachet et Signature : 95 Rue BORDO CS 10030 13417 MARSEILLE CEDEX 8 Tél: 04 91 61 24 24 Siret : 810 110 149 008/15

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
LE MOULAN LE MOULAN 29 BOULEVARD ALPHONSE ALLAIS 13014 MARSEILLE	Mr ou Mme RODRIGUEZ - SANTIAGO François et Marie Josée LE MOULAN B8 29 BOULEVARD ALPHONSE ALLAIS 13014 MARSEILLE	177,189,	

B) SITUATION FINANCIERE DU CEDANT : CERTIFICAT ART 20

**SOMMES EXIGIBLES DONT LE REGLEMENT ENTRAINERA
LA DELIVRANCE DU CERTIFICAT DE L'ARTICLE 20**

Pour une date de signature le : 30/11/2021

1 - Montant concernant les lots objets de la mutation (Report du total A+B de la première partie de l'état daté sous déduction éventuelle du total B+C de la deuxième partie de l'état daté)	18 666,95
2 - Montant concernant les lots non visés par la mutation et la délivrance du certificat de l'article 20	0,00
TOTAL	18 666,95

3 - Certificat de l'article 20 daté et signé et joint au présent état (validité 1 mois)

NON

ATTENTION

Le certificat a une validité d'un mois et ne peut être délivré par le syndic qu'en connaissance de la date de la vente. En cas de demande d'actualisation dudit certificat, seul le document figurant sur cette page doit être adressé au syndic, en vue de la délivrance du certificat de l'article 20, à la bonne date.

- Compte bancaire séparé au nom du syndic

Compte : 10096 18157 0009655610169 CIC LYONNAISE DE B
- Iban : BIC CMCIFRPPXXX IBAN FR7610096181570009655610169

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 29/11/2021 TMDLS 6 RUE DE MADRID 75008 PARIS	DELIVRE PAR LE SYNDIC GESPAC IMMOBILIER 95 RUE BORDE CS 10030 13417 MARSEILLE CEDEX 8 Tel: 04.91.61.24.24 Fax: 04.91.61.24.37	Date : 30/11/2021 SAS GESPAC IMMOBILIER 95 Rue Borde CS 10030 13417 MARSEILLE CEDEX 8 Tel.: 04 91 61 24 24 Siret : 810100149 00022

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
LE MOULAN LE MOULAN 29 BOULEVARD ALPHONSE ALLAIS 13014 MARSEILLE	Mr ou Mme RODRIGUEZ - SANTIAGO François et Marie Josée LE MOULAN B8 29 BOULEVARD ALPHONSE ALLAIS 13014 MARSEILLE	177,189,	

- II - PARTIE ADMINISTRATIVE

A) RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- I - SYNDIC

- Syndic professionnel : GESPAC IMMOBILIER
95 RUE BORDE CS 10030
13417 MARSEILLE CEDEX 8
- Tel. : 04.91.61.24.24
- Fax. : 04.91.61.24.37
- Carte Professionnelle : CPI 13102016000004936 RC : 81010014900022
- Garantie de : 5 500 000 euro Délivrée par GALIAN
- Désigné le : 08/04/2021
- Période du : 08/04/2021 au 07/10/2022
- **Compte bancaire séparé au nom du syndicat**
Compte : 10096 18157 0009655610169 CIC LYONNAISE DE B
- Iban : BIC CMCIFRPPXXX IBAN FR7610096181570009655610169

Exercice comptable du 01/01/2020 au 31/12/2020

- II - ASSEMBLEE GENERALE

- Date de la dernière assemblée générale 08/04/2021
- Date de la prochaine assemblée générale 28/12/2020

- III - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS COPROPRIETE

Règlement de Copropriété

REGLEMENT DE COPROPRIETE ME DIGNE 11/02/1966

Descriptif Complémentaire

LE COPROPRIETE LE MOULAN POSSEDE TOUS LES CRITERES DE LA COPRO EN DIFFICULTE

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 29/11/2021 TMDLS 6 RUE DE MADRID 75008 PARIS	DELIVRE PAR LE SYNDIC GESPAC IMMOBILIER 95 RUE BORDE CS 10030 13417 MARSEILLE CEDEX 8 Tel: 04.91.61.24.24 Fax: 04.91.61.24.37	Date : 30/11/2021 SAS GESPAC IMMOBILIER 95 RUE BORDE CS 10030 13417 MARSEILLE CEDEX 8 Tel: 04.91.61.24.24 Siret : 810 000 149 00022

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
LE MOULAN LE MOULAN 29 BOULEVARD ALPHONSE ALLAIS 13014 MARSEILLE	Mr ou Mme RODRIGUEZ - SANTIAGO François et Marie Josée LE MOULAN B8 29 BOULEVARD ALPHONSE ALLAIS 13014 MARSEILLE	177,189,	

LES SOLDES DES DEBITEURS AVANT ANNULATION DES TRAVAUX PAR AG DU 15/11/2017 CUMULENT LA SOMME DE 187.362,38 POUR UN BUDGET DE 130.000 EUROS

LES SOLDES DEBITEURS APRES ANNULATION AG DU 15/11/2017 AU 30.12.2017 CUMULENT LA SOMME DE 40836.81 POUR UN BUDGET DE 130.000 EUROS

LE SYNDIC JUDICAIRE MR FERGAN A FAIT VOTER UN FONDS DE ROULEMENT DE 50.000 EUROS.

L'AG DU 15/11/2017 PAR GESPAC VOTE UN NOUVEAU FDS DE ROULEMENT DE 50.000 EUROS SUR 8 TRIMESTRES SOIT 10.625 EUROS PAR TRIMESTRE

Fonds de Réserve

COPROPRIETE REMPLISSANT TOUS LES CRITERES DE LA COPRO EN DIFFICULTE

MR FERGAN SYNDIC JUDICIAIRE A FAIT VOTE UN FDS DE ROULEMENT DE 50.000 EUROS

L'AG DU 15/11/2017 A FAIT VOTER

Diagnostic Amiante Décret 2002

RAPPORT DE MR SARDOU JEAN ARCHITECTE DU 26/04/1996

DIAGNOSTIC AMAINTE DECRET 2002 A REALISER

Gros Travaux

COMPTE RENDU DE VISITE DE MR DE GRACIA EXPERT BATIMENT POUR ANALYSE DES DESORDRES DU BT C ET DES TRAVAUX DE TRAITEMENT PARTIEL VOTES PAR L'ASSEMBLEE AVEC LE SYNDIC SIGA.

MR DE GRACIA EST OPPOSE A CE TRAITEMENT PARTIEL ET APPROUVE LA CAT NAT DECLAREE PAR LE SYNDIC GESPAC A L'ASSUREUR

COMPTE TENU DE CE RAPPORT ET DE L'ETAT DES FINANCES DE LA COPROPRIETE L'ASSEMBLEE DU 15/11/2017 A ANNULE LES TRAVAUX DE TRAITEMENT PARTIEL VOTE PAR LE SYNDIC SIGA

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 29/11/2021 TMDLS 6 RUE DE MADRID 75008 PARIS	DELIVRE PAR LE SYNDIC GESPAC IMMOBILIER 95 RUE BORDE CS 10030 13417 MARSEILLE CEDEX 8 Tel: 04.91.61.24.24 Fax: 04.91.61.24.37	Date: 30/11/2021 GESPAC IMMOBILIER 95 rue Borde CS 10030 13417 MARSEILLE CEDEX 8 Cachet et Signature : Tel: 04.91.61.24.24 Siret : 810 400 149 00022

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
LE MOULAN LE MOULAN 29 BOULEVARD ALPHONSE ALLAIS 13014 MARSEILLE	Mr ou Mme RODRIGUEZ - SANTIAGO François et Marie Josée LE MOULAN B8 29 BOULEVARD ALPHONSE ALLAIS 13014 MARSEILLE	177,189,	

- IV - ASSURANCES

1H0290606 ASSURANCE MULTIRISQUES

Reconduit le 12/02/2019 Résiliable le 11/02/2020
ASSURANCE MULTIRISQUES

Souscrit auprès de

RIPERT DE GRISSAC
LE NOILLY PARADIS
146 RUE PARADIS
13294 MARSEILLE CEDEX 06
Téléphone 0491003140

Compagnie

SADA ASSURANCE
4 RUE SCATISSE
30934 NIMES CEDEX 9
Téléphone 0466627000

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 29/11/2021 TMDLS 6 RUE DE MADRID 75008 PARIS	DELIVRE PAR LE SYNDIC GESPAC IMMOBILIER 95 RUE BORDE CS 10030 13417 MARSEILLE CEDEX 8 Tel: 04.91.61.24.24 Fax: 04.91.61.24.37	Date : 30/11/2021 GAS GESPAC IMMOBILIER 95 RUE BORDE CS 10030 Cachet et Signature :  Tél : 04 91 61 24 24 Fax : 04 91 61 24 37 Siret : 011 100 149 00022

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
LE MOULAN LE MOULAN 29 BOULEVARD ALPHONSE ALLAIS 13014 MARSEILLE	Mr ou Mme RODRIGUEZ - SANTIAGO François et Marie Josée LE MOULAN B8 29 BOULEVARD ALPHONSE ALLAIS 13014 MARSEILLE	177,189,	

B) ETAT SANITAIRE

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 29/11/2021 TMDLS 6 RUE DE MADRID 75008 PARIS	DELIVRE PAR LE SYNDIC GESPAC IMMOBILIER 95 RUE BORDE CS 10030 13417 MARSEILLE CEDEX 8 Tel: 04.91.61.24.24 Fax: 04.91.61.24.37	Date : 30/11/2021  SAS GESPAC IMMOBILIER Cachet et Signature 95 rue Borde CS 10030 13417 MARSEILLE CEDEX 8 Tél.: 04 91 61 24 24 Siret : 840 143 143 00022

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
LE MOULAN LE MOULAN 29 BOULEVARD ALPHONSE ALLAIS 13014 MARSEILLE	Mr ou Mme RODRIGUEZ - SANTIAGO François et Marie Josée LE MOULAN B8 29 BOULEVARD ALPHONSE ALLAIS 13014 MARSEILLE	177,189,	

ETAT D'AVANCEMENT DE LA SITUATION TECHNIQUE ET FINANCIERE DES TRAVAUX

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 29/11/2021 TMDLS 6 RUE DE MADRID 75008 PARIS	DELIVRE PAR LE SYNDIC GESPAC IMMOBILIER 95 RUE BORDE CS 10030 13417 MARSEILLE CEDEX 8 Tel: 04.91.61.24.24 Fax: 04.91.61.24.37	Date : 30/11/2021 BAS G SAS GESPAC Cachet et Signature : 13417 MARSEILLE CEDEX 8 04 91 61 24 24

IMMEUBLE SIS A :	COPROPRIETAIRE CEDANT	N° DES LOTS	TYPE DE MUTATION
LE MOULAN LE MOULAN 29 BOULEVARD ALPHONSE ALLAIS 13014 MARSEILLE	Mr ou Mme RODRIGUEZ - SANTIAGO François et Marie Josée LE MOULAN B8 29 BOULEVARD ALPHONSE ALLAIS 13014 MARSEILLE	177,189,	

- IV - NON DELIVRANCE DU CERTIFICAT DE L'ARTICLE 20

Délivré en application des dispositions de l'article 20 de la loi 65-557 du 10 juillet 1965

Le COPROPRIETAIRE susnommé pour le ou les lots dont il est propriétaire N'EST PAS LIBRE, à ce jour, de toute obligation à l'égard du syndicat.

Il est débiteur de la somme de :

18 666,95

A défaut de règlement du solde débiteur indiqué ci-dessus en même temps que la notification de l'art.6 du D 17 mars 1967 adressée au plus tard le :

/ /

Le notaire sera tenu d'adresser l'avis de mutation prévu à l'article 20 de la loi du 10 juillet 1965. Le syndic exercera alors l'opposition prévue à l'article 20 par acte extra-judiciaire dont les frais seront à la charge du vendeur.

FAIT A MARSEILLE CEDEX 8

LE 30/11/2021

SUR LA DEMANDE DE	DELIVRE PAR LE SYNDIC	SIGNATURE
OFFICE NOTARIAL Date de la demande : 29/11/2021 TMDLS 6 RUE DE MADRID 75008 PARIS	DELIVRE PAR LE SYNDIC GESPAC IMMOBILIER 95 RUE BORDE CS 10030 13417 MARSEILLE CEDEX 8 Tel: 04.91.61.24.24 Fax: 04.91.61.24.37	Date : 30/11/2021  SAS GESPAC IMMOBILIER Cachet et Signature : 95 rue Borde 13417 MARSEILLE CEDEX 8 Tél.: 04 91 61 24 24 Siret : 810 100 1

